

# REVISION DU P.O.S. DE NERIS-LES-BAINS

Compte rendu de la réunion du 22 avril 2010 à 10h00 en mairie



NERIS LES BAINS  
Station thermale et touristique

## Ordre du jour : réunion technique

Une réunion technique s'est tenue en mairie en vue de poursuivre les réflexions sur le futur plan de zonage et d'aborder la thématique des emplacements réservés.

M. BERGES, PDG de la société BGN, a animé la réunion en présentant les différentes modifications opérées sur le plan de zonage. Le bourg a fait l'objet d'une attention particulière puisqu'il concentre l'essentiel des emplacements réservés.

Les services de l'Etat étaient représentés par M. SAUVANT, Délégué territorial. La liste de l'ensemble des personnes ayant pris part à cette réunion est annexée au présent compte-rendu.

A l'issue de cette réunion, il apparaît nécessaire de prendre en considération les éléments suivants :

### Concernant le zonage :

- Plan d'eau du Cournauron : Redéfinition de la zone Nsl aux abords du plan d'eau.
- Bloux : Transformation du secteur Nha en zone U afin de permettre de combler les « dents creuses » entre les habitations existantes. En revanche, la zone sera réduite en largeur dans le but de ne pas favoriser les constructions nouvelles en deuxième rideau, les réseaux n'étant pas suffisants pour admettre un tel développement urbain.
- Les Ferrières : Légère redéfinition de la zone Ub pour une meilleure cohérence avec le découpage cadastral.

### Concernant les emplacements réservés (E.R.) :

- Suppression des E.R. n° : 4, 5, 6, 15, 37 et 38.
- Création de nouveaux E.R. : A voir lors de la prochaine réunion du groupe de travail.

### Concernant les bâtiments agricoles désaffectés :

- Les bâtiments susceptibles d'être réhabilités : une sortie de terrain sera réalisée le 11 mai 2010 afin de recenser les bâtiments susceptibles de changer de destination.

---

Divers :

- Les Verrières : Une demande d'acquisition a été formulée par un particulier concernant les parcelles cadastrées n° 23 et 24. Le groupe de travail ne s'oppose pas à la vente mais souhaite que la continuité de l'emplacement réservé soit assurée. La vocation d'habitat de la zone devra également être conservée.

Montluçon, le 26 avril 2010  
Fabien DA SILVA

*PJ :*  
*Feuille d'émarginement*

Date de la prochaine réunion	Jeudi 20 mai 2010 à 10h00 en mairie
Objet	Zonage / Emplacements réservés